

Le Dauphiné Libéré
09.09.2017

Le concours “1, 2, 3, patrimoine !” fait sa rentrée

SAVOIE

La 5e édition du concours “1, 2, 3, patrimoine !” est lancée. Depuis sa création, le concours a permis de sensibiliser plusieurs centaines d’élèves à la notion de patrimoine et a décerné la palme des lauréats à plus de 250 enfants... Un vrai succès pour ce concours plein d’espoir en la jeunesse et pour le patrimoine. Il est organisé par la Fondation Culture & diversité et la Fondation du patrimoine, avec le soutien de Fimalac, membre fondateur de la Fondation du patrimoine, et en partenariat avec le magazine *Le Petit Léonard* et le ministère de l’Éducation nationale.

Un défi lancé aux élèves

Le concours “1, 2, 3, patrimoine !” s’adresse aux élèves de CM1 scolarisés dans des écoles publiques situées en zone rurale ou relevant des réseaux d’éducation prioritaire. Pour participer, les écoliers concernés doivent identifier un élément patrimonial à restaurer (mobilier ou immobilier) appartenant à leur commune, et non protégé au titre des Monuments historiques. Avec leur instituteur, ils travaillent ensuite à la découverte de leur patrimoine et constituent un dossier qui sera soumis à un jury. Trois projets seront récompensés par les organisateurs. La dotation globale de 16 000 €, qui servira à la restauration des projets primés, est répartie de la manière suivante : Grand prix, 6 000 € ; mention spéciale récompensant une école relevant de l’éducation prioritaire, 5 000 € ; Mention spéciale récompensant une école en zone rurale, 5 000 €.

Découvrir son héritage culturel

Chaque classe lauréate et son professeur se verront offrir un abonnement au magazine *Le Petit Léonard*, ainsi qu’un diplôme et une récompense. Le projet doit être construit en lien avec la commune, qui s’engagera à réaliser les travaux dans un délai d’un an à compter de l’annonce des résultats. Le montant total des travaux ne devra pas excéder 15 000 €. Ce concours est avant tout un outil de sensibilisation des enfants au patrimoine, à travers un projet pédagogique transversal mêlant l’histoire, les sciences naturelles, les nouvelles technologies, l’écriture ou bien encore l’éducation civique, mené et accompagné par les professeurs des écoles volontaires. Ce projet de classe a pour objectif défavoriser l’ouverture et la découverte par les écoliers de l’héritage culturel qui les entoure. Le patrimoine crée un véritable lien entre l’enfant, l’école et son territoire. Pour tout savoir sur le concours et télécharger le dossier de candidature, rendez-vous à l’adresse :

www.fondationpatrimoine.org/123-patrimoine

Le calendrier des épreuves et les membres du jury

Voici dans quel ordre se déclineraient les différentes étapes du concours.

- o 13 avril 2018 : date limite de réception des dossiers de candidature ;
 - o Mai 2018 : jury de sélection des lauréats ;
 - o Juin 2018 : cérémonies de remises de prix dans les trois communes des classes lauréates.
- Composé de cinq membres, le jury choisira les lauréats parmi les finalistes, sur la base de critères permettant de juger de la qualité du dossier sur un plan pédagogique et patrimonial. Il s’agit de : **Saïd Berkane**, délégué général adjoint de la Fondation culture & diversité ; **Franck Bichindaritz**, architecte, bureau de l’Innovation et du conseil technique, Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture ; **François Xavier Bieuville**, directeur général de la Fondation du patrimoine ; **Élise Longuet**, directrice du mécénat et des relations extérieures de Fimalac et **Dominique Pince Salem**, chargée d’études, Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, DGESCO, ministère de l’Éducation nationale.